Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour (339B)

Un conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour[1] entretient et exploite des grues à tour pour soulever, déplacer, positionner et placer des matériaux et des équipements, travaillant dans la construction, l'exploitation minière à ciel ouvert, la construction navale, les plates-formes de forage offshore et les installations ferroviaires. Pour des informations supplémentaires concernant ce métier, veuillez consulter le champ d'exercice du métier tel qu'indiqué dans le Règlement 875/21 de l'Ontario.

PROFIL DE LA MAIN-D'OEUVRE

Effectifs des Conducteurs d'engins de levage : conducteur de grues à tour en Ontario, 2022

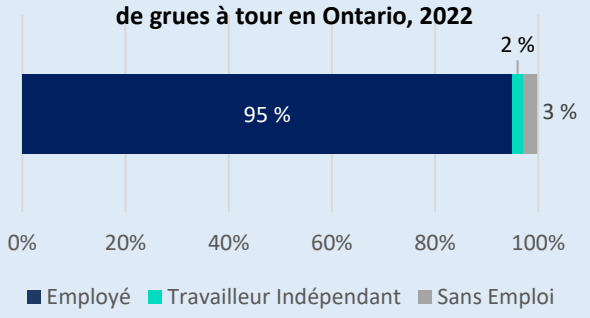

Source : Sondage population active – Basé sur 6 100 répondants

Où les Conducteurs d'engins de levage : conducteur de grues à tour travaillent-ils?

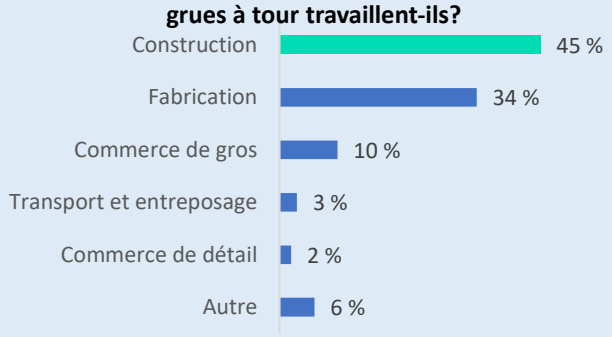

Source : Recensement 2021

Main-d'œuvre à travers l'Ontario

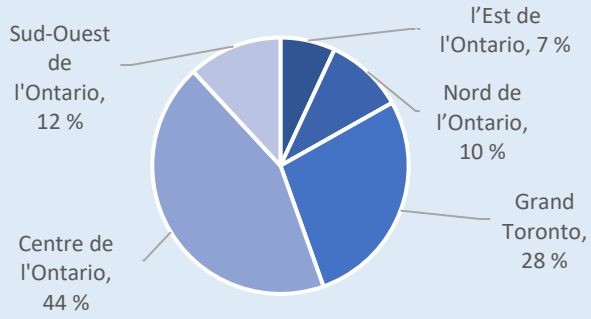

Source : Recensement 2021

Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour (339B)
Nombre de Certificate de Qualification Délivrées, 2022

65

Source : MSO Base de Données des Opérations

PROFIL D'ÂGE

Les Conducteurs d'engins de levage : conducteur de grues à tour ont une plus petite proportion de jeunes (moins de 25 ans) que les autres métiers du Sceau rouge.

Environ 22 % des Conducteurs d'engins de levage : conducteur de grues à tour approchent l'âge de la retraite (55 ans ou plus).

Main-d'œuvre par groupe d'âge

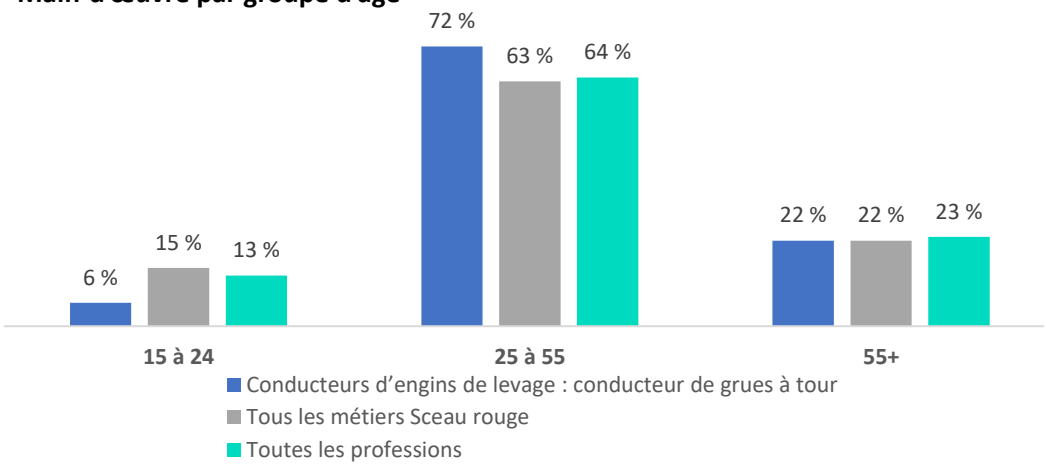

Source : Recensement 2021

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA MAIN-D'OEUVRE

	Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour	Changement depuis 2016	Tous les métiers Sceau rouge
Femmes+	1,8 %	-0,5 %	13,8 %
Immigrants	13,4 %	-2,4 %	26,2 %
Minorités ethniques	9,9 %	+2,3 %	23,3 %
Populations autochtones	3,9 %	+0,1 %	3,7 %
Personnes handicapées	13,2 %	+1,4 %	13,5 %

Source : Recensement 2016, Recensement 2021

PARCOURS SCOLAIRE

Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour est un métier à accréditation obligatoire en Ontario, nécessitant un certificat de qualification, un certificat provisoire de qualification ou un accord de formation enregistré actif pour exercer dans la province.

Un niveau d'éducation correspondant à 10 ans d'études est requis pour être admissible à un apprentissage.

Le programme d'apprentissage dure environ trois ans et comprend 2 640 heures d'expérience de travail sur le terrain, ainsi que trois niveaux de formation en classe.

Source : Recensement 2021

Proportion de la main-d'œuvre détenant un titre d'étude postsecondaire

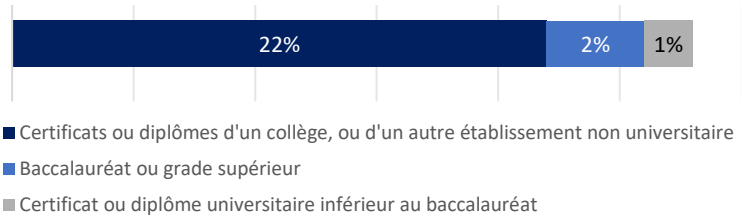

En plus de détenir un certificat de qualification, environ un quart des conducteurs d'engins de levage : conducteur de grues à tour détiennent également une qualification postsecondaire.

REVENUS

Données de revenu non disponibles pour 2022[2]

[1] L'information contenue dans ce profil s'applique à tous les Conducteurs d'équipement lourd (CNP 72500), ce qui inclut le métier de Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues mobiles 1 (339A) et Conducteur d'engins de levage : conducteur de grues à tour (339B).

[2] Les fourchettes de compensation horaires/annuels n'ont pas pu être calculées en raison d'une taille d'échantillon de moins de 10 répondants. Les compensations horaires/annuels peuvent varier en fonction de différents facteurs, y compris l'emplacement, d'autres certifications et l'expérience de travail. En Ontario, les employeurs, les syndicats et les organisations peuvent offrir des avantages tels que : l'assurance santé, les régimes de retraite, l'assurance dentaire et des programmes de formation, entre autres.

Veuillez-vous référer aux FAQ pour des informations supplémentaires et des définitions.

V2022